



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 02/06/2026

Dossier complet le : _ _ / _ _ / _ _

N° d'enregistrement : DRIEAT-VD77-004-2026

1 Intitulé du projet

Création d'un élevage de volaille de chair

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

MBC

Raison sociale

SCEA MBC

N° SIRET

1 0 2 9 9 2 4 9 2 0 0 0 1 1

Type de société (SA, SCI...)

SCEA

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

MASSON

☒ Monsieur

Prénom(s)

Bertrand

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1a a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	installation classée élevage de 77400 animaux

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un élevage de volaille ce chair (poulet) comprenant 77400 emplacement avec la construction de 2 poulaillers de 1800 m² chacun soit 3600 m² de surface d'élevage.

L'ensemble des effluents (solides et liquides) produits seront envoyés vers une plateforme de compostage

4.2 Objectifs du projet

l'objectif du projet s'inscrit dans le cadre d'un plan de développement de la production de poulet de chair en France pour augmenter la part de poulet français dans l'alimentation (plus d'1 poulet sur 2 est aujourd'hui importé en France).

Ce projet permettra de produire 500000 poulet de 2kg environ la consommation annuelle de 40000 habitants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet s'implantera sur un site nouveau au sud ouest du bourg de Chevru.

Ce projet nécessitera une phase de terrassement afin de créer la plateforme d'implantation des poulaillers.

2 poulaillers seront construits avec la mise en place d'un sas de liaison entre les 2 poulaillers.
les surfaces d'élevage seront de 1800 m² pour chaque poulailler.

une fosse de récupération des eaux de lavage sera installée ainsi qu'une noue pour la gestion des eaux pluviales.

des silos seront mis en place sur le site pour le stockages des aliments destinés aux poulets.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'élevage sera composée de

Une récupération des eaux de lavage sera réalisée.

Les eaux pluviales de toiture seront également captées et récupérées le long des bâtiments et envoyées vers une noue d'infiltration et de régulation avant rejet du surplus au milieu naturel.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Procédure d'autorisation au titre des ICPE
- Procédure urbanisme pour le permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Rubrique 3660 - élevage de volaille rubrique loi sur l'eau 2150	77400 emplacements 1,59 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Tannebout

Localité : CHEVRU

Code postal : 7 7 3 2 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 8 ° 4 3 ' 4 4 " N Lat. : 0 3 ° 1 1 ' 4 7 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de chevru approuvé le 15/12/2017.
parcelle en zone A

^[i] Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Type I = plus proche sur même bassin versant à 9 km : BOISEMENTS ET PRAIRIES DE PRESSOUY ET MAISON-MEUNIER Type II = à 2km (ou 4 km par le chemine de l'eau) : BASSE VALLEE DE L'AUBETIN
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Site situé dans le périmètre de protection éloignée du captage de Dagny
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	site le plus proche à 15 km Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin sur un autre bassin versant
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	raccordement du site au réseau d'eau public pour ne consommation d'environ 3800 m3 en abreuvement et 500 m3 en lavage des bâtiments
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	drainage sous les bâtiments en projet. drainage en faible profondeur ne modifiant pas les masses d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	décapage de la terre végétale qui sera réutilisée pour la création des merlons pour les plantations.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	nécessité d'apport de matériaux pour le terrassement des bâtiments.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	matériaux non prélevé sur le site et issus de carrières.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	raccordement du site au réseau d'eau potable public et mise en place d'un système d'assainissement individuel pour les sanitaires.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Construction du projet sur une parcelle de terre agricole actuellement cultivée et ne présentant pas de caractéristique particulière en lien avec la faune et la flore sauvage. le projet prévoit de nombreuses plantations autour du site en projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	utilisation de foncier agricole pour l'implantation des bâtiments.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	uniquement les risques liés à l'activité d'élevage.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	uniquement les risques liés à l'activité d'élevage.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	trafic lié à la mise en place et enlèvement des animaux, livraisons d'aliment et enlèvement des effluents vers la plateforme de compostage. nombre de camions estimé à 230 par an. accès par la D215/ voie communale n°3 et chemin d'exploitation du cornet.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	bruit liés au trafic (voir ci dessus) et à la ventilation des bâtiments. la ventilation sera placée à l'opposée des tiers;
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	liés à la présence des animaux et lors du curage des bâtiments (6 fois) par an. les effluents seront exporté vers une plateforme de compostage et ne seront pas stockés sur le site.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	pas en phase exploitation. Quelques vibrations possibles au moment du terrassement mais de manière très limitée.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐
Engendre-t-il des rejets liquides ?		☒	☐	eaux pluviales au milieu naturel avec gestion des pluies fines en infiltration et rejet des eaux pluviales en cas d'orage après noues de régulation.
Si oui, dans quel milieu ?		☒	☐	milieu naturel au fossé le long du chemin rural le long du site

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Litières envoyés vers l'unité de compostage eaux de lavage et collectées et envoyées également vers l'unité de compostage pour humidification des fumiers pour le processus de compostage.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	déchets liés à l'activité d'élevage envoyés en filière de retraitement ou recyclage ou déchetterie. les déchets à risque sont envoyés en filière de retraitement.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	mis en place de plantation autour du site pour réduire l'impact paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	sol actuellement à usage agricole et qui restera à usage agricole mais pour une production animale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

pas d'autres projet à notre connaissance sur la commune de chevrü.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Alimentation en phase pour réduire les excréments par les volailles (permet de baisser d'environ 30% les rejets d'azote)
- Isolation des bâtiments pour limiter les impacts des variations de température sur les conditions de vie des poulets.
- entretien et réglage des équipements de chauffage des bâtiments afin de réduire les consommations de gaz
- réglage et contrôle des pressions des réseaux d'eau d'abreuvement afin d'éviter les fuites d'eau dégradant la litière.
- bassin de régulation des eaux pluviales pour réduire les impacts des rejets d'eau pluviale lors des épisodes orageux.
- plantation des haies pour mieux intégrer le projet vis à vis des riverains.
- ventilation progressive et économe en énergie pour limiter les consommations électriques.
- éclairage LED pour limiter les consommations électrique pour l'éclairage des bâtiments
- Mise en place de lumière naturelles (54 m² de surface vitrée par bâtiment) pour limiter le recours à éclairage artificiel.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet intègre l'ensemble des meilleurs techniques disponibles possibles et raisonnable d'un point de vue technico-économique. Ainsi, par la mise en œuvre des ces techniques, le projet a un impact réduit répondant aux exigences de performances. Ces impacts étant réduit et la zone d'implantation n'étant pas situé dans une zone présentant une sensibilité particulière, il ne nous semble pas nécessaire de devoir réaliser une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom MASSE

Prénom Bertrand

Qualité du signataire Gerant

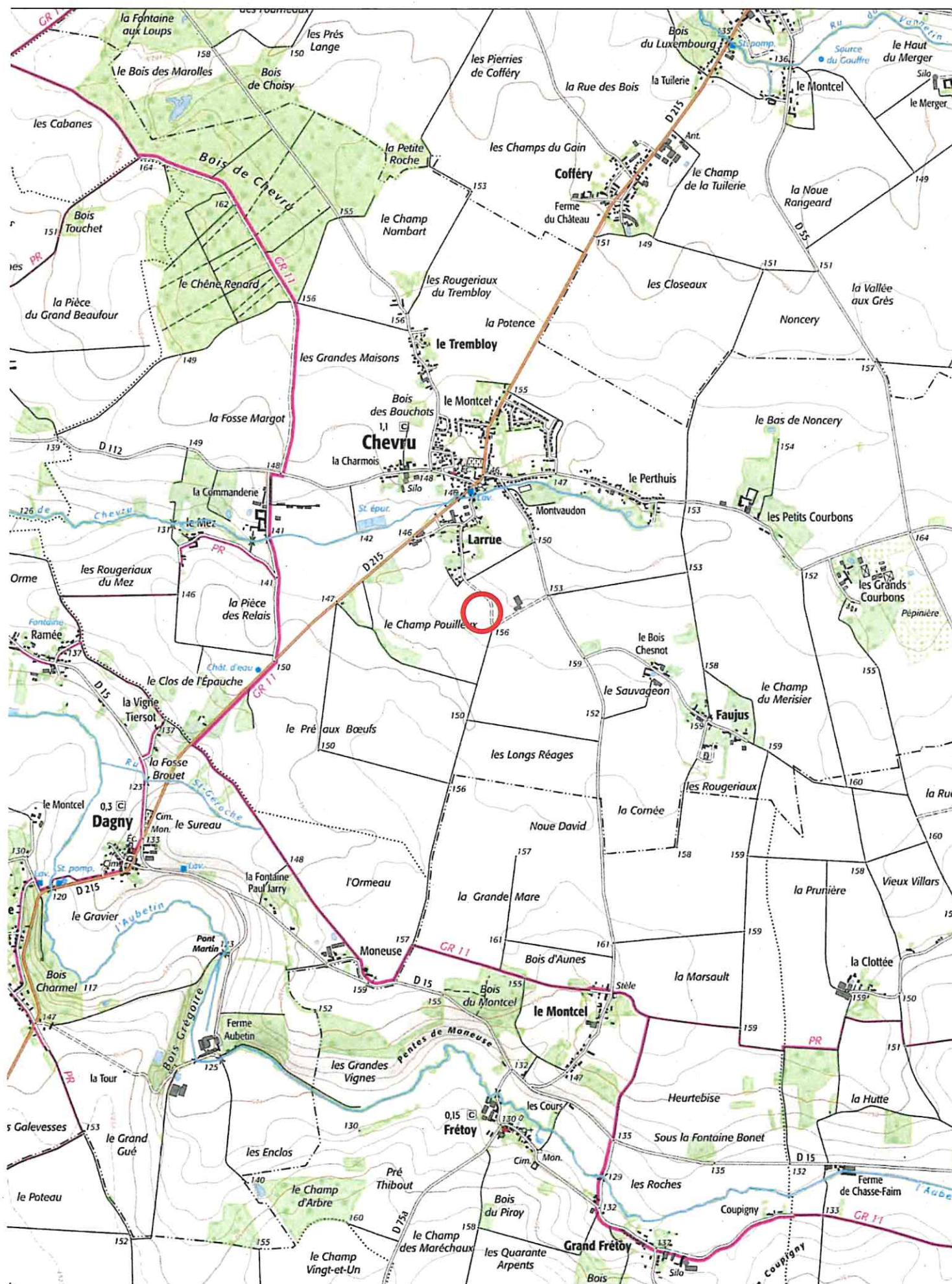
A CHEVRU

Fait le 02/06/2026



Signature du (des) demandeur(s)

PLAN DE SITUATION - ECHELLE : 1/25000



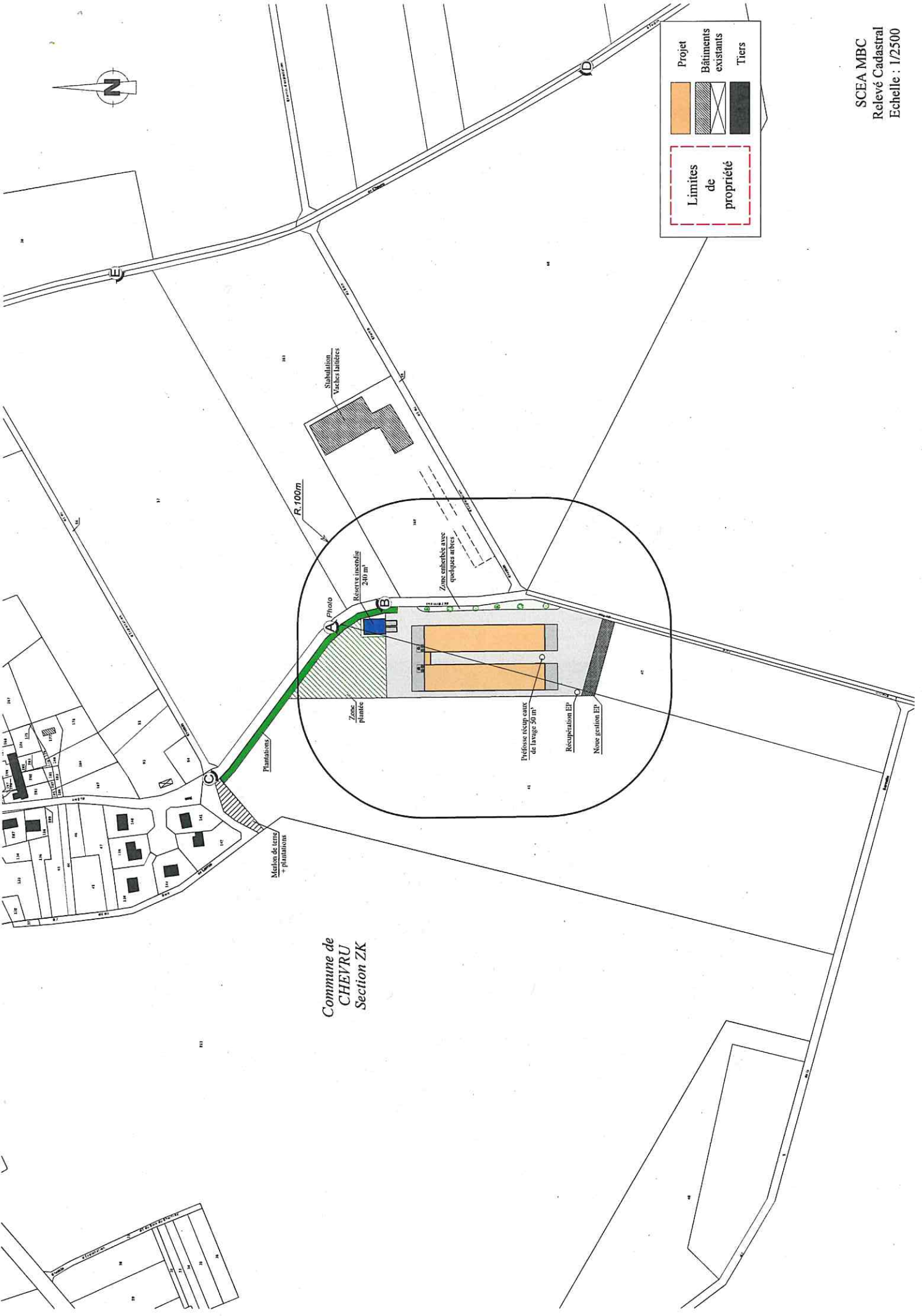


Photo A : avril 2026



Photo B : avril 2026



Photo C : février 2026



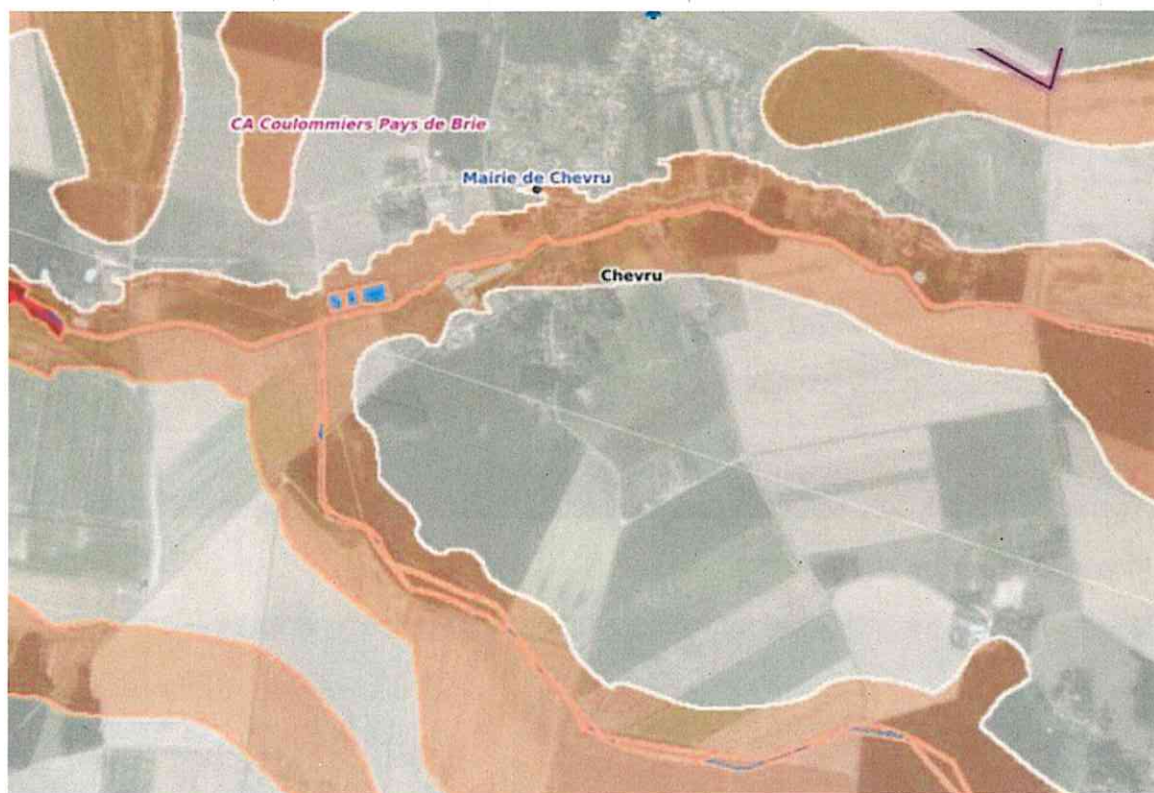
Photo D : février 2026



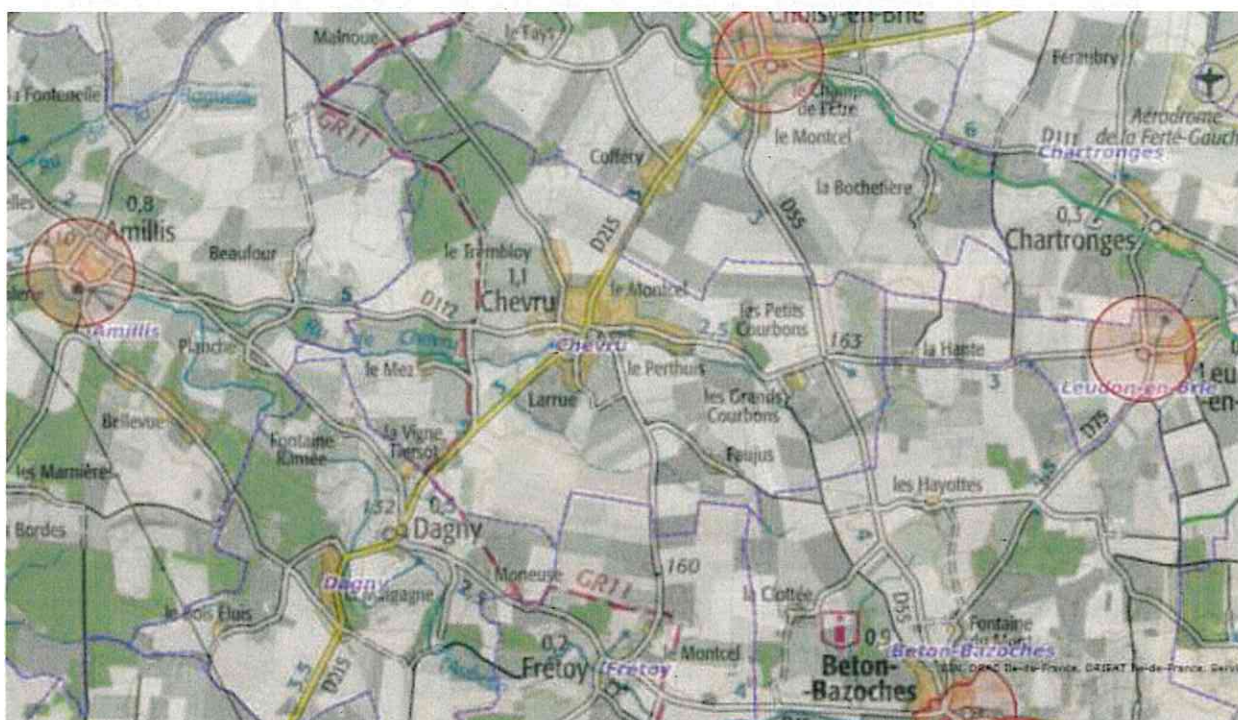
Photo E : février 2026



Zone humide probable



Carte site patrimonial/classé/inscrit MH



Mémoire complémentaire à la demande de cas par cas du 2 juin 2026

- **Données supplémentaires sur l'estimation totale du nombre de véhicules lourds, en ajoutant les camions procédant à l'enlèvement des cadavres au chiffre figurant dans le formulaire initial,**

Le trafic annoncé dans la demande de cas par cas comptabilise déjà ces trafics.
Les différents trafics peuvent être détaillés de la manière suivante :

Nature du transport extérieur	Type de véhicule	Fréquences
		Après
Aliments (Achats)	Camion	Toute l'année 72 camions/an
Arrivée des poussins	Camion	6,5 fois par an (6 camions) Soit 39 camions/an
Départ des poulets	Camion	6,5 fois par an (10 camions) Soit 65 camions/an
Équarrissage	Camion	Tous les mois 12 camions/an
Enlèvement fumier	Camion	6,5 fois par an Soit 680 T Soit 27 camions/an
Livraison combustibles Gaz	Camion	Tous les mois 12 camions/an

- **Données supplémentaires sur la filière d'élimination des déchets de soins vétérinaires**

L'ensemble des déchets produits par l'exploitation, actuellement et dans le futur, sera trié sur le site puis évacué par l'exploitant en déchetterie.

En cas d'utilisation de produits pharmaceutiques, le vétérinaire reprendra les déchets en lien avec son activité et ses préconisations.

Aucun brûlage à l'air libre ne sera effectué.

Pendant la phase de montage des équipements des volières, il y aura des déchets d'emballage et de palettisation des pièces livrées. L'ensemble de ces emballages seront repris par les installateurs pour être envoyé en recyclage ou repris en vue d'une réutilisation (ex. palettes). Chaque intervenant sur le site s'assurera de la propreté du chantier pendant les travaux et sera responsable de l'élimination de ces déchets.

Aucun déchet ne sera brûlé ni enfoui dans les tranchées de chantier, ni abandonné dans la nature.

- **Données supplémentaires sur les mesures prévues pour réduire les nuisances sonores, olfactives, les émissions dans l'atmosphère, y compris en phase travaux, la durée estimée de cette dernière devant par ailleurs être indiquée,**

Nuisances sonores :

Les nuisances sonores peuvent être classées en deux catégories :

- Les nuisances sonores ponctuelles :
 - Nuisances liées aux travaux (construction et aménagement du poulailler en projet)
 - Nuisances liées à l'exploitation de l'élevage (bruits des animaux trafic lié aux livraisons (animaux, aliments...) et enlèvements (animaux, fientes...), distribution aliment, groupe électrogène (en cas de coupure d'électricité)
- Les nuisances sonores permanentes (ventilation dynamique des poulaillers.

Les sources de bruit se divisent en deux catégories :

- Les sources situées à l'intérieur des bâtiments, dont l'effet est quotidien mais non continu (sauf ventilation dynamique, alimentation, animaux)
- Les sources situées à l'extérieur des bâtiments, sources épisodiques liées aux déplacements d'engins.

Les bruits extérieurs aux bâtiments représentent un caractère normal pour la conduite du site (ventilation des bâtiments, transports matières premières, produits vendus, alimentation des silos, transport de l'engrais organique, le groupe électrogène).

Pour limiter ces nuisances, les dispositions suivantes seront prises :

- Isolation des bâtiments pour limiter la propagation du bruit de l'intérieur vers l'extérieur
- Positionnement des sources de bruits extérieur à l'opposé des tiers
- Organisation du trafic à l'est du site par la D215/voie communales n°3 puis chemin d'exploitation du cornet afin d'éviter au maximum la circulation auprès des tiers et notamment ceux de la rue du bois de larrue.
- Peu d'activités la nuit qui se limiteront à l'enlèvement des animaux qui s'impose d'un point de vue technique.
- Curage des poulaillers géré en journée et sur un temps court de quelques jours (2 jours) par lot.
- Groupe électrogène ne fonctionnera qu'en cas de secours et sera capotée pour limiter la dispersion du bruit
- Mise en place de haies et zones plantées pour réduire la propagation du bruit

Nuisances olfactives :

Comme toute activité d'élevage, le site peut émettre de manière temporaire des odeurs liées au renouvellement d'air dans les bâtiments et à la gestion des déjections lors des phases de manipulation.

Les odeurs potentielles du site peuvent être liées au renouvellement d'air dans les bâtiments et au phase temporaire de manipulation des effluents. Les bâtiments étant fermés et la gestion des déjections étant liée à des produits secs, les émissions en fonctionnement normales de l'installation seront réduites.

Les données météorologiques montrent une forte propension aux vents forts et l'instabilité atmosphérique ; conditions plutôt favorables à la dispersion des odeurs. De plus, le bourg de Chevreu, (au vu de la rose des vents) n'est pas sous les vents dominants par rapport au site. Les vents sont orientés du sud-ouest vers le nord-est et le bourg de Chevreu est au nord du site. Seuls

les villages de Le Perthuis et Les petits Courbons seront sous les vents dominants mais à 900 et 1400 m du site.

Pour limiter les odeurs les mesures suivantes seront prises :

- Entretien régulier des installations pour limiter les accumulations de matières pour engendrer des odeurs
- Gestion des effluents d'élevage en litière sèche limitant la formation d'ammoniac et donc des odeurs
- Export des litières dès le curage pour éviter le stockage d'effluents sur le site
- Création d'écran de verdure autour du site
- Stockage temporaire des eaux de lavages avant reprises dans une ouvrage couvert

Les émissions dans l'atmosphère

Les émissions peuvent être de différents types et à différentes périodes d'activité du site.

Au niveau de la phase de construction :

Les principales émissions sont liées aux émissions lors de la phase de terrassement. Afin de limiter les poussières, le terrassement sera le plus limité possible et s'effectuera en déblais remblais. Sa phase de réalisation ne sera que de quelques jours (1 mois dans toute sa phase (décapage terre végétale, déblais/remblais, empierrement).

Au niveau de la phase exploitation :

Les émissions sont liées aux rejets des animaux qui sont évacués du bâtiment par le renouvellement d'air et la ventilation. Les principales émissions sont les émissions d'ammoniac et de poussières.

Pour l'ammoniac, ces émissions seront de 3005 kg/an alors qu'un élevage équivalent standard émet environ 7700 kg/an. Cette différence est principalement liée aux choix faits pour la gestion des effluents avec -2900 kg liés au stockage des effluent qui ne sont pas fait sur le site et -1791 kg liés à l'absence de plan d'épandage et à l'envoi des litières en compostage.

Pour les poussières, ces émissions seront de 1550 kg. Cette émission est la contrepartie de la gestion d'une litière sèche réduisant les émissions d'ammoniac. La limitation de la dispersion de ces poussières sera assurée par un nettoyage fréquent des équipements de ventilation où peut s'accumuler de la poussière. Le choix de l'alimentation et l'ajout d'huile est un facteur permettant aussi de limiter la formation de poussière par l'alimentation des animaux. La poussière peut également être généré par le trafic autour des bâtiments. Pour limiter cette poussière, un maintien de l'empierrement sera assuré.

Durée des travaux

La phase de travaux est estimée à 8 mois avec le terrassement (durée : 1 mois), le montage des bâtiments (durée : 3 mois), le montage des équipements (durée : 3 mois) et l'intégration paysagère du site (durée : 1 mois)

- - des mesures prévues pour protéger la ressource en eau, notamment d'intérêt public, le site du projet se trouvant dans les périmètres de protection du captage de Dagny (voir AP ci-joint).

Les mesures prises pour protéger la ressource en eau sur un périmètre de protection de captage sont principalement liés à la lutte contre les pollutions diffuses. Pour cela, le projet prévoit des aménagements et/ou choix techniques suivants :

- Tous les animaux sont dans les bâtiments et n'ont pas d'accès à un parcours plein air.
- L'ensemble des sols des poulaillers sont bétonnés et étanche pour éviter toutes infiltrations dans le sol
- Les déjections sont de types sèches ; elles ne sont donc pas sensibles au risque de ruissellement et d'infiltration dans le sol
- L'ensemble des déjections sont envoyés sur une plateforme de compostage pour y être transformer en amendement organique
- Les eaux de lavages des bâtiments seront en partie absorbés par les litières au moment du 1^{er} lavage des bâtiments et les autres seront également envoyés vers l'unité de compostage pour être intégrés au process.
- Il n'y a de plan d'épandage des effluents.
- Il n'y a pas de création de forage et l'alimentation en eau du site sera assurée par le réseau public
- Régulation des eaux pluviales collectées sur les toitures avant rejet dans le milieu naturel et infiltration des eaux dans la noue pour les pluies fines.